

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL

1^{er} DEGRE



Service formation / FFN
Dépôt Ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports
26 novembre 2016

REFERENTIEL DU DIPLÔME

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Breveté Fédéral 1^{er} degré.

Les titulaires du Brevet Fédéral 1^{er} degré peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics.

Ils ont vocation à encadrer des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF1 - **Sauv'nage**.

Ces intervenants inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi qu'en cohérence avec le plan de développement du club et plus particulièrement le projet de l'Ecole de Natation Française du club.

Les modes d'intervention qu'ils développent s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- conduire des activités vers l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique,
- participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
- assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

Le titulaire du Brevet Fédéral 1^{er} degré est intégré dans une équipe qui met en œuvre le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club.

Son autonomie s'exprime dans le cadre du projet pédagogique de l'ENF1 - Sauv'nage qu'il met en œuvre, sous l'autorité du responsable de l'activité.

Sa responsabilité s'exerce sur le groupe dont il a la charge tant dans l'organisation matérielle que pédagogique. Il assure la sécurité de ses pratiquants.

Il est autonome dans les tâches administratives qui lui sont confiées dans le cadre de directives précises.

Il n'assure aucune fonction de tutorat.

1 – FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Les activités ne sont pas hiérarchisées et sont classées en trois grands groupes.

1.1) Il conduit des activités vers l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique

- il conçoit sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage, sous les directives du responsable de l'activité ;
- il conçoit les situations d'actions favorisant les transformations recherchées en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage ;
- il organise l'accueil et la prise en charge de son groupe ;
- il conduit des séances en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage ;
- il organise son espace selon les orientations de sa séance ;
- il prépare le matériel et les documents nécessaires à la séance ;
- il explicite les règles de la vie collective ;
- il sensibilise les licenciés au civisme et au respect d'autrui ;
- il présente les consignes et l'organisation de la séance ;
- il évalue le niveau du groupe ;
- il conduit des séances à partir du projet pédagogique ;
- il adapte son intervention en fonction du public dont il a la charge ;
- il favorise les expressions individuelles et collectives ;
- il régule les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements du public ;
- il évalue sa séance, en s'appuyant sur les directives du responsable de l'activité ;

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

- il assure le suivi ;
- il rend compte de son action au responsable pédagogique ;
- il amène le public à présenter sa pratique personnelle en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage ;
- il favorise une participation active des pratiquants au sein du groupe.

1.2) Il participe au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

- il accueille un public diversifié dans le cadre du club et de l'Ecole de Natation Française ;
- il renseigne le public sur le fonctionnement et les activités de son groupe ;
- il présente au public l'architecture de l'Ecole de Natation Française ;
- il explicite les modalités de l'ENF1 - Sauv'nage ;
- il recueille les informations nécessaires à l'orientation du public ;
- il oriente le public ;
- il participe à l'accueil physique et téléphonique ;
- il participe à la promotion des activités du club ;
- il participe à la communication interne du club ;
- il fournit la feuille de présence dûment remplie au responsable pédagogique ;
- il gère les résultats du public dont il a la charge ;
- il participe aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique ;
- il participe à l'évaluation de son action au sein du club ;
- il participe à l'organisation de la certification de l'ENF1 - Sauv'nage ;
- il inscrit son action dans le respect des règles d'éthique inhérentes à la vie associative ;
- il tient compte de son environnement territorial ;
- il transmet les valeurs éducatives et citoyennes du sport ;
- il transmet la culture attachée à toute entité associative fédérale ;
- il accompagne un groupe ou une personne lors des déplacements et des stages ;
- il certifie l'ENF1 - Sauv'nage¹,
- *il peut être amené à recueillir les informations et documents nécessaires à l'adhésion au club et à l'établissement de la licence ;*
- *il peut être amené à participer au suivi administratif des licenciés dont il a la charge.*

1.3) Il assure la sécurité des pratiquants de son groupe

- il évalue les risques liés à l'activité et au public ;
- il prévient les comportements à risque ;
- il intervient en cas d'incident et d'accident ;
- il s'intègre dans le dispositif d'alerte ;
- il assure les premiers secours ;
- il réalise un sauvetage ;
- il extrait de l'eau une personne en difficulté ;
- il démontre le test de l'ENF1 - Sauv'nage ;
- il développe des compétences dans le domaine de la pluridisciplinarité.

2 – REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Le brevet fédéral 1^{er} degré est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1	EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
UC 2	EC d'encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté,
UC 3	EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
UC 4	EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée

(EC : être capable de)

¹ Seules les personnes majeures peuvent certifier les tests de l'Ecole de Natation Française

(*) Voir le livret référentiel

UC 1 : EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

OI 1.1 EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

OI 1.1.1 EC d'assurer le suivi administratif des groupes dont il a la charge,

OI 1.1.2 EC de mobiliser les connaissances liées à l'environnement du club ainsi qu'à la réglementation des activités aquatiques,

OI 1.1.3 EC de certifier l'ENF1 - Sauv'nage.

OI 1.2 EC de renseigner le public au sein du club

OI 1.2.1 EC de mobiliser les connaissances liées à l'architecture, aux objectifs de l'Ecole de Natation Française et aux modalités de préparation et de certification de l'ENF 1 Sauv'nage,

OI 1.2.2 EC de renseigner le public sur le fonctionnement du club et sur les activités des différents groupes au sein du club,

OI 1.2.3 EC d'orienter le public en fonction des activités du club.

OI 1.3 EC de participer à la promotion et à la communication

OI 1.3.1 EC de s'intégrer dans une équipe dans le cadre d'une action de promotion et de développement du club,

OI 1.3.2 EC de participer à la réalisation d'un support de communication,

OI 1.3.3 EC de communiquer avec les différents interlocuteurs au sein du club.

UC 2 : EC d'encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté,

OI 2.1 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage

OI 2.1.1 EC de participer aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique,

OI 2.1.2 EC de définir les objectifs et les modes d'évaluation de sa séance en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage en prenant en compte les directives du responsable de l'activité, les caractéristiques du public, de l'environnement et de l'activité,

OI 2.1.3 EC de préparer le matériel, les moyens et les documents nécessaires au déroulement de la séance en sécurité.

OI 2.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage

OI 2.2.1 EC d'organiser l'accueil, la prise en charge de son groupe,

OI 2.2.2 EC d'organiser la conduite de sa séance,

OI 2.2.3 EC de gérer son groupe en favorisant l'autonomie des pratiquants et le respect des règles de fonctionnement du groupe.

OI 2.3 EC d'évaluer sa séance

OI 2.3.1 EC de mettre en place les outils d'évaluation,

OI 2.3.2 EC de mesurer les écarts observés entre les objectifs fixés et les résultats obtenus,

OI 2.3.3 EC de rendre compte de son action pédagogique.

UC 3 : EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

OI 3.1 EC de maîtriser le test de l'ENF 1 Sauv'nage de l'Ecole de Natation Française

OI 3.1.1 EC de présenter les modalités de l'ENF1 - Sauv'nage,

OI 3.1.2 EC de démontrer les différentes tâches du test de l'ENF1 - Sauv'nage.

OI 3.2 EC d'intervenir en cas d'incident et d'accident

OI 3.2.1 EC de réaliser un sauvetage,

OI 3.2.2 EC d'assurer les gestes de premiers secours,

OI 3.2.3 EC de s'intégrer dans le dispositif d'alerte.

UC 4 : EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée

OI 4.1 EC de gérer un groupe en déplacement ou en compétition

OI 4.1.1 EC de mobiliser ses connaissances pour l'accompagnement d'un groupe,

OI 4.1.2 EC d'assurer le suivi administratif,

OI 4.1.3 EC d'assurer la sécurité physique ou morale, individuelle ou collective du groupe.

OI 4.2 EC de gérer les comportements à risque

OI 4.2.1 EC de repérer les comportements dangereux et les cas de maltraitance physique et morale,

OI 4.2.2 EC d'agir dans le cas d'une maltraitance repérée,

OI 4.2.3 EC d'adopter une attitude conforme à l'encadrement de mineurs.

OI 4.3 EC de rendre compte du déroulement

OI 4.3.1 EC de rédiger une note sur le déroulement de l'action,

OI 4.3.2 EC de présenter une note sur le déroulement de l'action,

OI 4.3.3 EC de produire les documents liés à l'action.

3 – LES PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à l'obtention du brevet fédéral 1^{er} degré.

Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 15 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire du diplôme de l'ENF1 - Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation (*).

4 – LES PRE-REQUIS A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Avant de débiter le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Ainsi, il doit être capable :

- de satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (*),
- de conduire une séance en sécurité face à un public,
- d'identifier les caractéristiques principales de la Natation,
- de présenter les bases de la pédagogie de l'action.

Les modalités permettant la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique sont définies dans le livret référentiel du brevet fédéral 1^{er} degré.

5 – LA FORMATION CONTINUE

Le maintien des prérogatives du Brevet Fédéral 1^{er} degré est soumis au suivi d'une formation continue d'une journée tous les 2 ans, validé par le cadre technique régional coordonnateur.

De plus, le titulaire du brevet fédéral 1^{er} degré doit justifier, tous les deux ans, d'une demi journée de formation continue dans le domaine de la sécurité (*) et justifier, au sein d'un club de la FFN, d'une expérience de 35 heures minimum d'activités d'encadrement au cours des deux dernières années. Le groupe, au sein du club, support à cette expérience doit avoir pour objectif la préparation du test de l'ENF1 - Sauv'nage dans le cadre de l'Ecole de Natation Française. L'attestation est délivrée par le Président du club.

Pour tout arrêt d'activité égale ou supérieure à deux ans, le candidat fera l'objet d'un positionnement réalisé par le cadre technique régional coordonnateur (*).

6 – LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES

6.1 – Principes

Les personnes titulaires du Brevet fédéral d'Assistant Club à jour de la formation continue peuvent, lors de leur inscription au Brevet fédéral 1^{er} degré se voir attribuer la dispense d'une UC.

Cette dispense permet aux candidats de ne pas suivre les volumes horaires de formation de l'UC concernée, ni de se présenter à l'épreuve de certification relative à cette UC.

Les conditions d'obtention de cette dispense sont précisées ci-après, ainsi que dans le dossier d'inscription à la formation du Brevet fédéral 1^{er} degré.

D'une manière générale, pour pouvoir prétendre à l'obtention de dispenses, les candidats concernés doivent remplir l'ensemble des prérequis à l'entrée en formation, et joindre à leur dossier d'inscription la ou les pièces (attestation, diplôme...) justifiant la demande de dispense.

La validation des dispenses demandées par le candidat lors de son inscription en formation est réalisée par le CTS responsable pédagogique de l'ERFAN lors de l'étape du positionnement. La ou les dispense(s) octroyée(s) sont indiquées dans le Parcours Individualisé de Formation (PIF) du stagiaire.

6.2 – Les dispenses

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus.

- **Les personnes titulaires du :** Brevet fédéral d'Assistant Club de la Fédération française de natation, à jour de la formation continue peuvent prétendre à la dispense de l'UC4 du Brevet fédéral 1^{er} degré de la FFN.

6.3 –L'équivalence

Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'ERFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme du Moniteur Sportif de Natation, l'attribution du Brevet fédéral 1^{er} degré.

7 – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le Brevet Fédéral 1^{er} degré peut être obtenu en totalité par la voie de la validation des acquis de l'expérience selon les modalités d'attribution définies dans le livret référentiel du diplôme.